

Première édition
2004-11-15

AMENDEMENT 1
2011-11-15

Version corrigée
2012-06-15

**Performance hygrothermique des
bâtiments — Calcul et présentation des
données climatiques —**

Partie 5:

**Données pour la charge calorifique de
conception pour le chauffage des locaux**

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.itih.ai)

ISO 15927-5:2004/Amd.1:2011
Hygrothermal performance of buildings — Calculation and presentation
of climatic data —
Part 5: Data for design heat load for space heating
AMENDMENT 1

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 15927-5:2004/Amd.1:2011(F)

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6773c80b-592d-41ee-b2e8-e9f2aadaa2fd/iso-15927-5-2004-amd-1-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 15927-5:2004 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 163, *Performance thermique et utilisation de l'énergie en environnement bâti*, sous-comité SC 2, *Méthodes de calcul*.

La présente version corrigée de l'ISO 15927-5:2004/Amd.1:2011 inclut les corrections suivantes. En 4.3 a), «le second jour» est remplacé par «le dernier jour», deux fois.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6773c80b-592d-41ee-b2e8-e9f2aadaa2fd/iso-15927-5-2004-amd-1-2011>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15927-5:2004/Amd 1:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6773c80b-592d-41ee-b2e8-e9f2aadaa2fd/iso-15927-5-2004-amd-1-2011>

Performance hygrothermique des bâtiments — Calcul et présentation des données climatiques —

Partie 5:

Données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux

AMENDEMENT 1

Page 1, Références normatives

Remplacer la référence datée «Organisation météorologique mondiale: *Guide des instruments et des méthodes d'observation météorologiques*, 6^{ème} édition, OMM, N° 8, 1996», par la référence non datée «Organisation météorologique mondiale (OMM): *Guide des instruments et des méthodes d'observation météorologiques*, N° 8».

Page 2, Termes et définitions

Remplacer le terme 3.1.5 par le suivant:

«3.1.5

température maximale journalière

température sèche maximale de l'air pendant une journée (de 00:00 à 23:00 ou de 01:00 à 24:00), correspondant à la température moyenne horaire la plus élevée ou à l'extrême de la température maximale relevée sur un thermomètre»

Remplacer le terme 3.1.6 par le suivant:

«3.1.6

température minimale journalière

température sèche minimale de l'air pendant une journée (de 00:00 à 23:00 ou de 01:00 à 24:00), correspondant à la température moyenne horaire la plus basse ou à l'extrême de la température minimale relevée sur un thermomètre»

Page 2, 4.1

Remplacer la référence datée «*guide OMM N° 8, 1996*» par la référence non datée «*guide OMM N° 8*».

Page 3, 4.3

Remplacer le point a) par:

- « a) Lorsque les données horaires sont disponibles, $\theta_{n\text{dm}}$ doit être calculé comme la moyenne des $24n$ valeurs horaires enregistrées entre 00:00 le premier jour et 23:00 le dernier jour, ou entre 01:00 le premier jour et 24:00 le dernier jour.»

Remplacer le point b) par:

- «b) Lorsque les données trihoraires sont disponibles, $\theta_{n\text{dm}}$ doit être calculé comme la moyenne des $8n$ valeurs trihoraires enregistrées entre le premier et le dernier jour.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 15927-5:2004/Amd 1:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6773c80b-592d-41ee-b2e8-e9f2aadaa2fd/iso-15927-5-2004-amd-1-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6773c80b-592d-41ee-b2e8-e9f2aadaa2fd/iso-15927-5-2004-amd-1-2011>

ICS 07.060; 91.120.10

Prix basé sur 1 page